Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20260305-2026_DELIB_42-DE

BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du 5 mars 2026

Date de convocation : 26/02/2026

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits	: 18
Présents	: 14
Absents	: 4
Votants	: 14
Quorum	: oui
Pour	: 14
Contre	: 0
Abstention	: 0

Objet : **VENTE ET ACHATS DE VEHICULES**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 5 mars à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Dominique CAMUS, Francis HOUSSÉ, Jean-Marie MACHAT, Michel DESTOMBES, Gaëlle PAYS, Jean-Jacques STOTER, Alain SURHOMME, Bruno ÉTÉVÉ, Patrick DESSEAUX, Yves MONIN, Didier FRANCOIS, Alain SAVOIE,

Etaient absents et excusés : Jean-Paul LECOMTE, Daniel CAVÉ, Nicolas PLÉ, Virginie SANNIER,

M. Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres composant le Bureau étant constatée, la séance a été ouverte et le Bureau peut délibérer valablement.

La gestion du parc automobile de Territoire d'Energie Somme (TE80) s'inscrit dans une double exigence :

- Optimiser les moyens matériels mis à disposition des agents et des élus pour l'exercice de leurs missions ;
- Moderniser le parc pour répondre aux objectifs de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux engagements territoriaux et nationaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2241-1 ;
Vu les statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 4 octobre 2024 ;
Vu les articles L2113-2 du Code de la commande publique définissant l'activité d'une centrale d'achats ;
Vu l'article L2113-4 du code de la commande publique qui dispose que l'acheteur qui recourt à l'UGAP, centrale d'achat, est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20260305-2026_DELIB_42-DE

…/…

Considérant le besoin de TE80 de renouveler trois véhicules de service ;
Considérant l'offre de la centrale d'achat de l'UGAP pour l'achat de trois PEUGEOT 2008 HYBRID 145 e-DCS6 GT pour un montant forfaitaire de 77.713,86 € TTC incluant les frais de livraison et le certificat d'immatriculation ;
Considérant que TE80 a signé un contrat avec la plateforme de vente aux enchères « AGORASTORE », il est proposé de déposer trois véhicules devenus obsolètes à la vente :

- La Renault ZOE électrique immatriculée EN-203-VW (73.000 km- année 2017)
- La Peugeot 208 diesel immatriculée FG-117-RW (170.000 km- année 2019)
- La Renault Clio diesel immatriculée FS-755-LR. (160.000 km- année 2020)

Considérant le contrat signé avec la plateforme de vente aux enchères Agorastore, permettant une cession sécurisée et traçable des véhicules ;
Considérant la nécessité de mettre à jour l'inventaire de la collectivité après ces opérations.

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide :

- De recourir à la centrale d'achat UGAP pour l'achat de trois véhicules Peugeot 2008 Hybrid 145 e-DCS6 GT au prix proposé ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les bons de commande ;
- D'autoriser le dépôt des trois véhicules sur la plateforme de vente aux enchères Agorastore et de les sortir de l'inventaire ;
- De charger Monsieur le Président de s'assurer la réalisation de ces ventes et achats de véhicules et de la mise à jour de l'inventaire de la collectivité.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Gérard LEFEBVRE

Territoire d'Energie Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président

Franck BEAUVARLET